

**CONCILIATION DES RÉSULTATS STATUTAIRES ET
RÉGLEMENTAIRES ET PASSIF PRÉSUMÉ**

1 **1 INTRODUCTION**

2 Les sections qui suivent présentent respectivement la conciliation des
3 résultats statutaires et réglementaires du Distributeur, la conciliation de l'actif
4 total et de la base de tarification, de même que le passif présumé.

5

6 **2 ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR**

7 Le tableau suivant concilie les résultats détaillés des activités réglementées
8 du Distributeur selon les principes comptables statutaires, et les résultats de
9 ces mêmes activités selon les pratiques réglementaires.

10

ÉTAT DES RÉSULTATS Activités réglementées Exercice terminé le 31 décembre 2005					
	RÉSULTATS STATUTAIRES	RÉSULTATS STATUTAIRES Révisé en date du 2006-07-27 (i)	AJUSTEMENTS		RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES
			Débit	Crédit	Révisé en date du 2006-07-27 (i)
VENTES D'ÉLECTRICITÉ	9 110,3	9 110,3			9 228,1
				55,4 (a) 31,0 (e) 31,4 (f)	
CHARGES / REVENUS REQUIS *	8 932,0	8 932,0			9 006,0
Charges d'exploitation	981,2	981,2			988,6
Charges brutes directes	957,5	957,5			957,5
Charges de services partagés	366,9	366,9	7,4 (b)		374,3
Coûts capitalisés	-322,8	-322,8			-322,8
Frais corporatifs	34,1	34,1			34,1
Facturation interne émise	-54,5	-54,5			-54,5
<i>Facturation interne</i>	-34,7	-34,7			-34,7
<i>Usage interne</i>	-19,8	-19,8			-19,8
Achats	7 045,4	7 045,4			7 073,8
Achats d'électricité	4 678,0	<u>4 677,1</u>			<u>4 705,5</u>
<i>Fourniture patrimoniale</i>	4 440,9	<u>4 442,0</u>	55,4 (a)		<u>4 500,7</u>
<i>Fourniture postpatrimoniale et tarifs de gestion de la consommation</i>	237,1	235,1	3,3 (g)	8,7 (g) 1,5 (h) 20,1 (i)	204,8
Service de transport	2 313,0	2 313,0			2 313,0
Achats de combustible	54,4	<u>55,3</u>			<u>55,3</u>
Autres charges	593,6	593,6			593,6
Amortissement	489,0	489,0			489,0
Taxes	104,6	104,6			104,6
Facturation externe émise	-71,6	-71,6			-59,0
Revenus liés à la fourniture d'électricité	-55,2	-55,2			-55,2
Autres produits	-16,4	-16,4	12,6 (d)		-3,8
Coût du capital emprunté	383,4	383,4			409,0
Frais financiers / Coût des capitaux empruntés	387,3	387,3	412,9 (c)	387,3 (c)	412,9
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	-3,9	-3,9			-3,9
BÉNÉFICE NET	178,3	178,3			222,1

* Les Charges/Revenus requis incluent les frais corporatifs et le coût des capitaux empruntés mais ne considèrent pas le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net.

Éléments de conciliation

- (a) Pour refléter l'effet de la gestion à court terme des risques financiers assumés par l'actionnaire.
- (b) Pour comptabiliser l'ajustement requis afin de refléter le rendement sur les actifs des fournisseurs.
- (c) Pour refléter la différence dans la méthode de reconnaissance des coûts de financement.
- (d) Frais d'emprunts capitalisés portion capitaux propres comptabilisés dans les Autres produits aux résultats statutaires.
- (e) Provision réglementaire de 2005.
- (f) Impact du taux de change du contrat d'Alouette Phase II non attribuable au Distributeur.
- (g) Ajustement de l'entente cadre et du volume patrimonial utilisé après la fermeture annuelle.
- (h) Ajustement du coût moyen unitaire du tarif BT.
- (i) Ajustement du pass-on pour la portion du volume patrimonial inutilisé et de l'effet revenu unitaire.
- (j) Certains reclassements ont été effectués dans les rubriques de fourniture patrimoniale et postpatrimoniale des achats d'électricité et les achats de combustible.

1 **3 ACTIF TOTAL ET BASE DE TARIFICATION**

2 Le tableau de la page suivante concilie la base de tarification au 31 décembre
3 2005 du Distributeur et son actif total réglementé figurant au tableau 1 de la
4 pièce HQD-2, Document 1.

ACTIF TOTAL ET BASE DE TARIFICATION				
Activités réglementées				
au 31 décembre 2005				
<i>(en millions de \$)</i>				
	Actif total statutaire	Ajustements		Base de tarification
Actifs et frais de développement en cours	505,9	(505,9)	(a)	0,0
Immobilisations en exploitation				
Coût	12 222,7			12 222,7
Equipements de mesurage	583,3			583,3
Postes de distribution	58,6			58,6
Lignes aériennes de distribution	6 784,4			6 784,4
Lignes souterraines de distribution	2 781,5			2 781,5
Réseaux autonomes	878,7			878,7
Autres actifs de réseaux	23,8			23,8
Actifs de soutien	1 112,4			1 112,4
Amortissement cumulé	4 575,2			4 575,2
Equipements de mesurage	351,1			351,1
Postes de distribution	53,4			53,4
Lignes aériennes de distribution	2 443,9			2 443,9
Lignes souterraines de distribution	704,2			704,2
Réseaux autonomes	446,8			446,8
Autres actifs de réseaux	6,7			6,7
Actifs de soutien	569,1			569,1
Valeur nette	7 647,5			7 647,5
Equipements de mesurage	232,1			232,2
Postes de distribution	5,2			5,2
Lignes aériennes de distribution	4 340,5			4 340,5
Lignes souterraines de distribution	2 077,3			2 077,3
Réseaux autonomes	431,9			431,9
Autres actifs de réseaux	17,1			17,1
Actifs de soutien	543,3			543,3
Actifs incorporels (valeur nette)	93,7			93,7
Coût	280,3			280,3
Amortissement cumulé	186,6			186,6
Frais reportés	623,8			474,4
Programmes commerciaux	7,9			7,9
Plan global en efficacité énergétique	130,8			130,8
Actif au titre des prestations constituées	335,7			335,7
Mesures de réduction de l'effectif	0,0			0,0
Pass-on au titre des coûts d'approvisionnement postpatrimonial	13,0	20,3	(g)	0,0
		(33,3)	(b)	
Tarif BT	136,4	2,1	(h)	0,0
		(138,5)	(c)	
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	157,2			157,2
Remboursement gouvernemental	53,7			53,7
Avantages complémentaires de retraite	0,0	(163,5)	(d)	(163,5)
Fonds de roulement	1 472,7			354,6
Encaisse réglementaire	0,0	257,5	(e)	257,5
Débiteurs	1 375,6	(1 375,6)	(f)	0,0
Matériaux, combustibles et fournitures	97,1			97,1
ACTIF TOTAL / BASE DE TARIFICATION	10 554,5			8 617,6

Éléments de conciliation

- (a) Les actifs en cours sont exclus de la base de tarification jusqu'à leur mise en exploitation.
- (b) Les frais reportés relatifs au pass-on au titre des coûts d'approvisionnement postpatrimoniaux sont exclus de la base de tarification jusqu'au moment de leur disposition ou amortissement.
- (c) Les frais reportés relatifs au tarif BT sont exclus de la base de tarification jusqu'au début de leur amortissement.
- (d) Selon les normes comptables de présentation, les passifs ne sont pas présentés en compensation des actifs.
- (e) L'encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (*étude Lead/Lag*).
- (f) Les débiteurs sont exclus de la base de tarification.
- (g) Ajustement du coût moyen unitaire du tarif BT incluant les intérêts.
- (h) Ajustement du pass-on pour la portion du volume patrimonial inutilisé et de l'effet revenu unitaire incluant les intérêts.

1 **4 PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR**

2 Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés
3 financiers, faisant en sorte que la division Hydro-Québec Distribution ne dispose
4 d'aucun passif propre.

5 En outre, dans sa décision D-2003-93, la Régie de l'énergie a reconnu au
6 Distributeur une structure du capital présumée comportant 65 % de capitaux
7 empruntés et 35 % de capitaux propres, qui diffère de la structure d'Hydro-
8 Québec. Pour ces raisons, il n'est pas possible d'établir un passif présumé
9 pouvant être concilié avec le passif consolidé présenté dans les états financiers
10 vérifiés d'Hydro-Québec.

11 Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Distributeur au 31
12 décembre 2005 est établi comme suit, à partir de la base de tarification :

13

14	Base de tarification réelle au 31 décembre 2005	
15	(voir HQD-5, Document 1)	8 617 536 000 \$
16	X Portion Dette de la structure du capital présumée	<u>65 %</u>
17	Passif présumé relatif aux activités réglementées	
18	de Distribution au 31 décembre 2005	<u>5 601 398 400 \$</u>